



# AAPPMA de l'EHE: Bulletin n°2

ENTENTE DU HAUT ELLE  
La Gaule Faouëttaise - La Gaule Plouraysienne  
1, rue Maréchal LECLERC 56320 LE FAOÛET

## LE MOT DU PRESIDENT

Janvier 2006

Etre un militant de l'association de pêche ENTENTE DE HAUT ELLE (EHE) ne devrait pas se réduire seulement à l'achat d'une carte pour aller à la pêche .

Donner au moins une journée pour protéger le milieu, est ce trop vous demander ?.

Dans ce bulletin vous sont précisées les journées d'entretien pour 2006.

Alors, je compte sur vous, et en attendant, mes vœux vous accompagnent pour cette nouvelle année.

Serge LECHAT

**DANS  
CE  
NUMERO:**

• Le mot du Président

• Nos dépositaires

• Appel

• Votre AAPPMA

• Aménagement du ruisseau de Langonnet

• Dates à retenir

• Journée départementale d'entretien de cours d'eau

• Loi sur l'eau

• Le saumon

• Divers

• SAGE Ellé

• Vie associative

## NOS DEPOSITAIRES

**GUISCRIF:** Café Tabac PMU

14 place de la Mairie

**LANGONNET:** Café LE BABYLONE

4 place Morvan

**LANVENEGEN:** Restaurant TY KER

47 rue Jean Cadic

**LANVENEGEN:** Restaurant LOGE

COUCOU : Loge Coucou

**LE CROISTY:** Restaurant LE TRIS-KELL

2 rue du Château d'Eau

**LE FAOÛET :** Tabac Presse

Place des Halles

**LE FAOÛET :** Restaurant Au Pied de Ste Barbe .Le Grand Pont

**LE SAINT :** Café Tabac

4 place de la Mairie

**MESLAN :** Café Tabac

1 rue Joseph Le Gallo

**PLOURAY:** Restaurant Le Lion d'Or

2 rue de Rostrenen

**PRIZIAC :** Café Croizer

La Croix

**QUIMPERLE :** INTERNAT' E

LE STUM Kerval

## APPEL

Le Conseil d'Administration de votre AAPPMA est vieillissant. Hormis 3 membres autour de la quarantaine, la moyenne d'âge est élevée et avec beaucoup d'ancienneté dans le monde de la pêche.

Aussi je renouvelle l'appel aux pêcheurs qui souhaiteraient s'investir quelques après midi par an, pour qu'ils viennent nous rejoindre et ainsi amener de nouvelles idées et une approche différente de la nôtre qui devient peut être routinière et peut ne pas correspondre aux désirs et besoins nouveaux . Si vous êtes intéressé, faites le nous savoir, nous vous inviterons à un Conseil d'Administration pour vous donner une idée.

Pour le Conseil d'Administration le Vice Président . J.P CARDON

## VOTRE AAPPMA

Les statuts de la Gaule Faouétaise, déclarés le 19 Février 1935 sont parus au journal officiel du 11/12 mars 1935 et son siège fixé à la mairie du Faouët.

Le 22 mars 1986 se réalise la fusion de 2 associations, la Gaule Faouétaise et la Gaule Plouraysienne qui deviennent : l'Entente du Haut Ellé (E.H.E) dont le siège est situé à la mairie du Faouët.

Le rôle de l'association, déclarée d'utilité publique est multiple.

- Restaurer et mettre en valeur le domaine de pêche qui lui incombe.
- Alerter les autorités en cas de pollution des cours d'eau.

- Gérer le milieu piscicole en respectant l'équilibre biologique des différentes espèces.

- Promouvoir la pêche auprès des jeunes tout en leur faisant découvrir et respecter le milieu aquatique.

- Organiser l'activité pêche et la surveillance.

- Informer ses adhérents des activités en cours ou des projets à venir.

- Tenir une assemblée générale annuelle à laquelle tous les membres de l'association sont conviés et où sont présentées les activités de l'année passée et où les projets des saisons à venir sont présentés au vote des pêcheurs.

## AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE LANGONNET

La 2<sup>o</sup> phase d'aménagement de ce ruisseau est pratiquement terminée. Elle a été réalisée sur 1500 mètres, entre le pont de Kerlébihan et la D 1 Gourin/Plouray.

Cette tranche de travaux consiste en un reméandrage du ruisseau à l'intérieur du tracé actuel de la rivière, avec une diminution de la largeur de la lame d'eau et une augmentation de la vitesse d'écoulement. Elle a nécessité la mise en place de : 45 épis en bois, 24 épis en pierre, 6 seuils en pierre, 10 fascines (renforcement des berges), l'installation de blocs de pierres sur 70 mètres environ et la mise en place de 2 pompes à museau.

Le travail effectué sur la première tranche de travaux (en aval du pont), précurseur dans le domaine a été repris, mais a toutefois permis de constater la présence de frayères de truite sur des radiers régénérés.

Quelques points noirs sont en cours de solutionnement: la présence d'abreuvoirs sauvages pour les bovins dans le cours d'eau et le passage de chevaux dans le lit du cours d'eau (sur la 1<sup>ère</sup> tranche)



## LES DATES A RETENIR

- **Assemblée générale** : le dimanche 12 février 2006 à 9h30 à la salle du Musée du Faouët.
- **Distribution des cartes riverains** : le samedi 25 février 2006 de 14h30 à 17h00 au local de l'AAPPMA rue Maréchal Leclerc au Faouët.
- **Entretien des ruisseaux** : le 2<sup>ème</sup> samedi des mois de juin à août sur le ruisseau de Guisriff, le 2<sup>ème</sup> samedi de septembre et d'octobre sur le ruisseau de Meslan .
- **Opération nettoyage** : le 16 septembre 2006 avec la commune de Lanvénegen.
- **Ruralité 2006**: courant août au terrain des sports de Kéroza au Faouët .

## JOURNEE DEPARTEMENTALE D'ENTRETIEN du 24-09-05

Cette journée s'est déroulée sur le ruisseau du Duc, sur le même site qu'il y a 20 ans. Le secteur nettoyé par les différentes équipes des AAPPMA dépassa les prévisions, tout en respectant les nouvelles recommandations d'impact sur la faune et la flore, dont le respect des espèces d'arbres et de leur coupe suivant leurs implantations.

Il fut noté l'étonnement des AAPPMA de l'est du département devant le niveau d'eau et la clarté du Duc, pour elles qui avaient un état de sécheresse pratiquement à 100/100 sur leurs zones.

Nous avons apprécié la présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles Mr Morvan, et auxquelles notre président S. Lechat a présenté les actions menées par notre AAPPMA sur notre zone d'influence.

Après les discours officiels (dont celui du président de la Fédération F Le SAGER qui rappela notamment le rôle précurseur de la Fédération et des AAPPMA dans l'entretien, un buffet fut servi dans la salle des fêtes mis à notre disposition par le Maire du Saint.

Au nombre des regrets de cette journée et malgré les nombreuses communications dans la presse locale, la non présence des AAPPMA mitoyennes et la très faible participation des pêcheurs de l'E H Ellé.



## LOI SUR L'EAU: SUITE ET FIN ????

Après moult péripéties, elle devrait être soumise à nos députés et sénateurs à la fin du 1<sup>o</sup> trimestre 2006.

Bien, que ne satisfaisant pas de nombreuses associations de défense de l'environnement, elle nous intéresse quand même au plus haut point, par la réforme de notre pêche associative:

- Reconnaissance des structures actuelles.
- Définition plus précise du rôle de chaque échelon des structures de la pêche.
- Renforcement des moyens financiers mis à disposition de l'Union Nationale, des unions régionales et

féderations départementales et indirectement des AAPPMA.

- Séparation du CSP (pour lequel les pêcheurs participaient à plus de 80% par les timbres sans grand moyen de contrôle sur l'organisation) et qui deviendra l'ONEMA et dépendra plus directement des DDA.

## LE SAUMON

En fin d'année 2004, début 2005, la Garderie du CSP a effectué un relevé des frayères à saumon sur le bassin de l'Ellé (en complément des recensements déjà réalisés depuis plusieurs années).

Le nombre, l'implantation et la répartition de ces frayères est effective sur l'ensemble des rivières du bas-

sin de l'Ellé, et on en retrouve de plus en plus haut.

Suite à ce rapport, nous avons adressé à la Fédération de pêche du Morbihan (FDPPMA), une demande de modification des limites amont du classement actuel de rivière à saumon du bassin de l'Ellé suivant les préconisations du rapport de l'agent

du CSP (garde) Picart soit pour la zone nous intéressant à la route Gourin /Plouray.

Pour l'année 2005, les déclarations de captures enregistrées sont de 135.

Pour l'année 2006, les quotas seraient inchangés (attente décision COGEPOMI)

## DIVERS

### Etang de l'abbaye de Langonnet:

Comme la grande majorité des étangs de 1<sup>o</sup> catégorie du département, l'utilisation de 2 lignes sera autorisée en 2006 pendant la période d'ouverture de la 1<sup>o</sup> catégorie.

### Etang de Priziac:

Rappel: la pêche de la carpe de nuit y est autorisée.

### Etangs de Langonnet et Plouray:

Même réglementation que les saisons passées.

### Carte d'Identité Haliéuthique (CIH):

Pour les possesseurs, lors de la prise de votre carte 2006, seul le numéro de cette carte peut être inscrit sur la carte de pêche comportant les timbres.

## SAGE ELLE

Ce dossier arrive dans sa phase terminale et les conclusions devraient être entérinées par les élus dans le courant de l'année 2006.

Il ressort de cette étude (menée en premier lieu pour limiter les inondations de la partie aval):

### 1: Consommation d'eau

Actuellement le débit est suffisant sauf pendant quelques jours par an (10 à 15 au grand maximum pour respecter la réglementation actuelle, soit débit mini 500 l/s) et pour ces périodes des solutions simples existent pour limiter ces inconvénients:

- Economiseur d'eau chez tous les consommateurs y compris les plus gros.
- Modification exceptionnelle de la réglementation sur le débit minimum.
- Etc....

### 2: Crues

Plutôt qu'un barrage sec sur le cours principal (trop important en immobilisation de surface ou coût financier) ou des petits disséminés sur l'ensemble des bassins (dito en immobilisation et toujours un coût important) reste la possibilité de remise en fonction de certaines zones humides qui demanderait un minimum d'aménagement.

### 3: Réserve d'eau / Sécheresse

Le déficit pluviométrique depuis quelques années, et la plus grande vitesse d'écoulement des eaux de surface vers la mer du fait de la suppression des talus, haies, zones humides, etc.... qui retenaient et ralentissaient l'écoulement des eaux de surface permettant un bon réapprovisionnement des nappes souterraines.

Quelles décisions seront prises par les élus pour résoudre ce problème :

Un grand barrage ou plusieurs petites retenues d'eaux, la réutilisation de retenues existantes, des pompages de la nappe souterraine, une plus grande incitation au respect de la consommation de l'eau pour tous les utilisateurs avec une rationalisation de l'utilisation (par exemple pompage souterrain en période sèche et utilisation des eaux de surface en période de pluie, meilleur contrôle des pompages par la mise en place de comptage, généralisation des économiseurs d'eaux, etc...)

Il est certain que certaines solutions risquent de mettre notre loisir à rude épreuve pour une part de notre pratique, et votre soutien nous sera nécessaire pour défendre l'idée que nous nous faisons de la pratique de la pêche auprès des autorités sans entraver les autres utilisateurs de cette ressource.

# Assemblée Générale de votre AAPPMA

**12 Février à 9h30 la salle du musée au FAOJET**

Si vous ne pouvez y assister, vous avez la possibilité de donner un pouvoir qui sera à transmettre à l'adresse suivante:

ENTENTE DU HAUT ELLE La gaule Faouëtaise-La gaule Plouraysienne  
1, rue Maréchal Leclerc 56320 LE FAOJET

### POUVOIR :

*M, Mme :*

*Demeurant :*

*N° de carte de pêche 2005 :*

*DONNE POUVOIR A Mr .....membre de L'AAPPMA DU HAUT ELLE (Gaule Faouëtaise—Gaule Plouraysienne) pour me représenter lors de l'assemblée générale 2006 de l'association.*

*NOTA : N'oubliez pas de nous transmettre par courrier vos remarques ou interrogations pour nous permettre de les évoquer lors de cette réunion.*